

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 29 AVRIL 2025 (après-midi)

Le 29 avril 2025 à 14h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais au siège, rue de Beaufort à ARRAS et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Directeur Général

Madame Natacha ANSART, experte comptable de la société FIDAXE

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Madame Annabelle MIELCZAREK, élue suppléante CFTC

Madame Stéphanie MAUBERT, élu FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO.

Madame Bénédicte CORDIER, élue CGT

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Madame Eva PILLOT, élue suppléante CGT

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)

Étaient excusés

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

I- Présentation des comptes 2024 par l'expert-comptable et vote relatif à ces derniers

A- Présentation Générale

Madame Ansart indique qu'elle va présenter les comptes du CSE de CAF du Pas-de-Calais arrêtés au 31/12/2024.

Elle s'appuie sur les documents figurant en annexe page 3 (rapport des comptes 2024 et Inventaire plan comptable).

La comptabilité est tenue par leur cabinet ; ils ont récupéré la totalité des pièces comptables du CSE qui sont en conformité avec les normes et les diligences prescrites par l'ordre des experts-comptables et les ont saisis dans un logiciel informatique. Seuls les flux financiers initient les écritures et les engagements ne sont inventoriés que lors de la synthèse annuelle.

Le cabinet a procédé à la révision des comptes composant l'actif et le passif du bilan.

L'exercice 2024 se solde par un résultat positif global de 60 734,97 euros : un excédent de 58 087,43 euros sur les activités sociales et de 2 647,54 euros sur le fonctionnement.

Le fonds de roulement est stable et s'élève à 410 000 euros et a pour objectif d'être toujours stable sur les années suivantes étant donné qu'il s'avère nécessaire au paiement des chèques vacances.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 64 906,15 euros et les produits s'élèvent à 67 553,69 euros dont 58 258,86 euros correspondant à la subvention fonctionnement (détail des différents postes page 8).

Au niveau des activités sociales, les charges nettes du CSE s'élèvent à 704 153,46 euros et la subvention des ASC pour 2024 s'élève à 742 782,91 euros.

La situation de la trésorerie s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent. Elle est, au 31/12/2024, à 341 083,70 euros contre 323 114,65 euros l'année dernière.

Les dettes à court terme (22 939 euros) sont largement couvertes par les valeurs réalisables et disponibles (433 011 euros).

B- le bilan

Madame Ansart explique qu'un bilan se compose d'un actif et d'un passif et que c'est une photo du patrimoine du CSE à une date donnée (31/12/2024).

- L'actif comprend le patrimoine immobilisé pour une valeur brute de 580321,49 euros et est composé des immobilisations corporelles donc les 2 bâtiments :

- Arras pour une valeur de 300 000 euros

Et

-Stella pour une valeur de 210 000 euros

Ensuite le CSE possède du mobilier pour une valeur de 1 695,17 euros.

Dans l'actif, il y a également les immobilisations financières pour les prêts (solde des prêts en cours de remboursement) et pour la SCI d'Antibes.

S'ajoutent également des produits à recevoir c'est-à-dire des produits qui concernaient l'année 2024 et qui n'étaient pas encore reçus au 31/12/2024 pour une valeur de 91 927,56 euros, la dotation de décembre 2024.

Concernant la subvention activités sociales pour 50 790 euros et la subvention fonctionnement de 3 984 euros, des produits à recevoir concernant les frais de fonctionnement du bâtiment d'Arras (EDF, Eau, ménage, impôts, assurances) pour 9 294,73 euros et enfin des participations pour le marché de Noël (90 euros) et pour des commandes groupées (390 euros).

Nous retrouvons ensuite dans l'actif les disponibilités d'un montant de 341 083,70 euros et qui sont composées :

- du compte courant avec un solde positif de 13 976,76 euros (légèrement différent du relevé bancaire au 31/12/2024 en raison d'un montant débité en début d'année 2025)
- d'un livret avec un solde positif de 326 628,89
- des caisses d'Arras (119,59 euros) et de Calais (358,46 euros).

Enfin nous avons les charges constatées d'avance qui sont des charges payées pendant l'exercice 2024 mais qui concernent des dépenses 2025 pour un montant de 81 249,94 euros.

Le total du bilan actif au 31 décembre 2024 s'élève donc à 1 093 157,86€.

Le passif est quant à lui composé tout d'abord des fonds sociaux. Ce sont les résultats dégagés depuis l'origine du CSE.

Conformément aux principes habituellement retenus, les excédents antérieurs sont ventilés en Activités Sociales et en fonctionnement afin de respecter l'historique de la séparation des 2 structures.

Les excédents antérieurs fonctionnement s'élèvent à 61 107,45 euros sur lesquels s'ajoutent ceux de 2023 d'un montant de 15 439,47 euros moins les 10 % affectés en ASC soit un solde de 75 002,97 euros au 31/12/2024. Les excédents antérieurs ASC à 868 458,32 euros sur lesquels s'ajoutent ceux de 2023 d'un montant de 24 339,55 euros plus les 10 % de l'excédent fonctionnement de 2023 de 1 543,95 euros soit un total de 894 341,82 euros au 31/12/2024.

Compte tenu de l'excédent global 2024 de 60 734,97, les réserves globales du CSE s'élèvent à 1 030 079,76 euros au 31/12/2024.

S'ajoute ensuite au passif les charges à payer à compter de janvier 2025 mais qui concernent l'année 2024 d'un montant de 22 938,60 euros.

Enfin nous avons les produits constatés d'avance qui concernent des produits 2025 reçus en 2024 d'un total de 40 139,50 euros.

Ainsi le total du bilan passif au 31 décembre 2024 est de 1 093 157,86, montant identique à l'actif.

C- Le compte de résultat

Madame Ansart présente les comptes AEP et ASC.

Elle précise que le compte de résultat reprend toutes les dépenses et les produits qui ont eu lieu du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Elle commence par la partie AEP avec un tableau reprenant les données 2024 et 2023.

Total des dépenses de fonctionnement 2024 : 64 906 euros.

Total des produits : 67 553,69 euros constitués de la subvention (58 258,86 euros) et des transferts de charges (9 294,73 euros) qui correspondent au remboursement des frais de fonctionnement par la direction.

Il en résulte un excédent de frais de fonctionnement de 2 647,54 euros.

Madame Ansart poursuit sur les ASC :

Les charges de 2024 (vacances, Stella, Noël ...) s'élèvent à 704 153,46 euros.

Madame Ansart souligne que les 2 postes principaux de dépenses sont, comme d'habitude, Noël et les chèques vacances avec beaucoup plus de voyages et sorties en 2024.

Les produits sont les suivants pour 2024 :

- La subvention patronale pour les activités Sociales s'est élevée, pour l'exercice 2024 à 742 782,91 euros.

- Le montant des remboursements chèques déjeuner 2023 versés au CSE s'est élevé à 18 788 euros.

De plus, il existe :

- Des produits financiers pour 669,98 euros qui sont les intérêts du livret pour 289,64 euros et les intérêts des prêts pour 380,34 euros.

Ainsi, le résultat des Activités Sociales est un excédent de 58 087,43 euros.

D- Quelques remarques

Madame Ansart indique que le sondage des justificatifs ne relève pas d'anomalies particulières. Ils sont présents et correspondent aux mouvements financiers. La gestion des comptes est tenue de manière rigoureuse comme les années précédentes.

La situation financière est satisfaisante puisque l'actif circulant de 433 011 euros est bien supérieur aux dettes à court terme de 22 939 euros ce qui donne un fonds de roulement qui s'élève donc à 410 072 euros.

Elle précise enfin que l'on trouve sur les pages suivants les bilans et comptes de résultat qui ont fait l'objet d'une présentation en détail.

E- Demandes de précisions des élus :

Madame Coppey demande à quoi correspond la ligne maintenance.

Monsieur Tomasi répond qu'il s'agit de Wengel et Prof express notamment. Il précise que Wengel n'avait pas été payé en 2023 mais en 2022 et donc affecté en 2022. Cela explique que l'année dernière le montant était moins important.

Madame Coppey indique que cela explique les 8 000 euros d'écart.

Monsieur Tomasi répond que c'est ça :

- les 2800 euros de Prof express font maintenant moitié/moitié et
- Wengel qui n'a pas été compté sur 2023 puisque cela a été affecté à tort à 2022.

Il ajoute qu'il y a également la maintenance colibri pour le logiciel des bibliothèques.

Madame Coppey demande, au niveau du compte de résultat des œuvres sociales, ce qu'est la vente au personnel.

Monsieur Tomasi répond qu'il s'agit des ventes groupées. Madame Ansart ajoute qu'il y a du chocolat, du saumon ...

Madame Coppey indique qu'il y a 200€ d'écarts. Elle demande si le cse donne une participation ?

Monsieur Pzrybylski répond qu'il y a les chocolats offerts aux retraités.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il y a aussi des frais de livraison liés aux ventes du vin d'Alsace. Il précise que nous pouvons retrouver le détail dans le bilan qualitatif/quantitatif, mais que non, le CSE ne participe pas aux ventes groupées.

Madame Coppey demande s'il y a plus une participation sur la billetterie bowling. Vu que les comptes billetteries ne sont pas équilibrés

Monsieur Tomasi répond que non, dedans il y a le Mainsquare et le festival Côte d'Opale. Le bowling passe en billetterie sans participation.

Il propose à Madame Ansart de séparer la ligne festivals et billetterie l'an prochain pour plus de clarté.

Il ajoute que sur la ligne chèque vacances ce qui arrive en produit c'est juste le fait que les agents peuvent payer des sorties en chèques vacances et que c'est compliqué de l'intégrer comptablement. Par exemple, dans le montant des sorties on arrive à 40 000 alors qu'en réalité il y a 48 000 car une partie est payée en chèques vacances. En réalité, le coût des chèques vacances pour 2024 est de 368 640 euros. Le reste est de la gestion comptable par exemple, sur Homair, ils sont mis sur une cagnotte donc il y a déjà de l'argent donné chez eux en ANCV mais en attente.

Madame Ansart ajoute que c'est pour cette raison qu'elle précise bien en début de rapport qu'elle fait la comptabilité par rapport aux flux financiers, donc ce qui est encaissement ou décaissement.

Monsieur Tomasi rappelle qu'on peut retrouver le détail dans le bilan qualitatif/quantitatif car il y a toutes les sorties avec le coût réel, la partie encaissée en ANCV ... Cela permet de comparer les 2 éléments et d'avoir quelque chose de très complet.

Madame Ansart rappelle que, comme chaque année, les 2 blocs importants sont les chèques vacances et Noël qui représentent à peu près 85 % des dépenses.

Monsieur Tomasi et Monsieur Bruno ajoutent que c'est ce qui justifie le fonds de roulement.

Monsieur Tomasi rappelle qu'il avait essayé de trouver une autre solution en 2019 en demandant à ANCV s'il était possible de faire par exemple un paiement en 2 fois mais étant donné que c'est le Trésor Public ce n'est pas possible.

Cela oblige à avoir 400 000 euros disponibles fin avril 2025 avec l'intégration des agents de moins de 6 mois cette année.

Madame Coppey demande pourquoi il y a un excédent aussi important cette année ?

Monsieur Tomasi répond qu'il pourra répondre en même temps que la présentation du comparatif entre le prévisionnel ASC 2024 et le réel que Nicolas va présenter ensuite.

En fait, cela s'explique par 3 choses différentes :

- la 1^{ère} c'est que le chèque loisirs et sports, qui avait été budgétisé, n'a pas été mis en place, à la fois parce que les élus ne se sont pas réunis pour en discuter et parce la décision de la Cour de Cassation d'avril 2024 a nécessité une prudence sur la mise en place de nouvelles choses. Il y avait donc 45 000 euros budgétisés.
- La 2^{ème}, c'est que les chèques vacances pour lesquels 380 000€ avaient été budgétisés, il s'avère que le montant réel a été de 368 000€
- Le 3^{ème} c'est dans les dotations reçues et les remboursements de chèques déjeuners, pour lesquels il est difficile de prévoir le montant, il y a eu un peu plus de 10 000 euros pour chacun de différence.
D'un autre côté, il y a eu une carte cadeau de 20 euros en plus voté à Noël, nous arrivons donc à cet excédent.

Monsieur Tomasi souligne que, comme nous le verrons ensuite, sur le reste des postes nous sommes à peu près dans les montants estimés.

Madame Ansart ajoute qu'en effet il y a cette particularité pour 2024 avec l'arrêt de la Cour de Cassation qui est arrivé. Elle rappelle que cet arrêt oblige tous les CSE à retirer toutes conditions d'ancienneté avant le 31/12/2025.

Monsieur Tomasi indique que cela est déjà anticipé pour la Caisse. Le RI a été modifié et dès la distribution des ANCV cette année, c'est mis en place, ce qui est que dans le budget prévisionnel 2025, le montant est passé à 400 000 euros pour les ANCV, sachant qu'il est difficile de se projeter sur la composition familiale des nouveaux arrivants.

Il précise également que lors de l'élaboration du prévisionnel, il ne savait pas encore qu'il pourrait compter sur la prise en charge, par la direction, de l'arbre de Noël.

Le bilan 2024 est approuvé à la majorité des 16 votants (13 votes pour et 3 contre : CGT).

II- Vote sur le transfert d'une partie de l'excédent annuel du budget de fonctionnement (un peu moins de 300 euros) vers le budget des activités sociales et culturelles

Monsieur Tomasi propose, comme l'année dernière et comme c'est autorisé par loi, de transférer 10 % de l'excédent des frais de fonctionnement vers les ASC, soit 264,75 euros. Cet excédent est beaucoup moins élevé que d'habitude étant donné que pour l'appartement de Stella, il y a eu beaucoup de frais liés à des travaux d'embellissement. Néanmoins, il propose de garder cette habitude de transfert car le solde du budget de fonctionnement est quand même assez important.

Madame Grillon demande quel est donc l'intérêt de transférer ce petit montant.

Monsieur Tomasi répond que lorsqu'il y a un solde de budget de fonctionnement sur l'année, il est possible de transférer 10 % de ce solde vers le budget ASC. On profite chaque année de cette opportunité.

Madame Ansart rappelle que ce seront 264,75 euros qui seront transférés vers les ASC.

Madame Coppey demande quel est donc l'intérêt de transférer ce petit montant.

Monsieur Tomasi répond que le solde du budget de fonctionnement est quand même assez important et qu'il permettra de couvrir des dépenses même s'il doit y avoir des travaux importants ou d'autres dépenses.

Madame Coppey répond que l'excédent ASC est déjà important.

Monsieur Tomasi répond que les ASC c'est pour les agents dont il est toujours préférable d'avoir un peu plus.

Madame Grillon répond que c'est mieux que les élus soient formés avec cet argent.

Madame Coppey ajoute que le fonctionnement est important aussi.

Monsieur Tomasi répond que chaque année il y a un excédent sur le budget de fonctionnement et pour l'instant c'était la politique d'en transférer les 10 % autorisés vers les ASC mais les élus doivent voter.

Il pense personnellement que c'est mieux mais chacun doit décider.

Madame Cordier ajoute qu'il peut y avoir des conséquences légalement.

Monsieur Tomasi répond qu'il peut y avoir des conséquences s'il n'y a plus assez de budget pour payer quelque chose et qu'il y a une enquête mais là ce ne sera pas le cas.

Il entend que tout le monde ne soit pas d'accord avec cette position qui est celle des élus CFTC et propose que chacun donne son avis lors du vote.

Madame Grillon redit qu'il est préférable que les élus soient formés.

Monsieur Tomasi répond que tous les élus ont été formés, qu'il n'y a pas de sujet.

Madame Vanderbeke indique que Monsieur Tomasi a projeté le budget des chèques vacances à 400 000 euros, cela voudrait dire qu'il y a 80 embauches de CDD en mai.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas ça. Le montant de 400 000 euros est le coût réel. Dans la façon dont est fait le calcul aujourd'hui, il y a aussi une dotation de 20 euros par enfants, donc par rapport à ce qui se trouve dans les fichiers RH, c'est le vrai montant.

Monsieur Bruno ajoute, qu'en plus, le CSE a déjà l'argent pour les chèques vacances.

Madame Vanderbeke répond qu'elle demande ça car le CSE n'est pas censé faire des économies.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'y a pas d'économies puisque l'argent qui est là peut être dépensé mais on sait que cette année, il y a cette possibilité d'avoir les 40 000 euros de l'arbre de Noël ce qui facilite les choses mais pour les autres années, c'est bien d'avoir cet excédent.

Le but n'était pas d'avoir plus mais d'avoir un fonds de roulement qui soit plus important mais qu'il permette de payer les ANCV.

Monsieur Tomasi le redit le but n'est pas de faire des économies mais de dépenser et d'affecter en fonction de ce qui entre et qui est difficile à prévoir.

Cependant, il sait déjà que dans les années à venir le CSE va avoir besoin d'un peu plus d'argent pour maintenir le montant des avantages en les donnant à plus de monde.

La proposition est donc de transférer 10 % de l'excédent du budget de fonctionnement vers les ASC.

Les élus votent pour à la majorité (11 pour) des 16 votants (5 contre CGT + CFDT).

III- Retour sur le prévisionnel 2024 avec les montants réels

Monsieur Tomasi indique que c'est Monsieur Przybylski qui va se charger de l'explication mais précise que le sujet a déjà été un peu évoqué concernant l'excédent. Il rappelle que c'était la 1ère fois en 2024 que 2 budgets prévisionnels ont été faits ; un pour le fonctionnement et un pour les ASC.

Monsieur Przybylski commence par expliquer que le tableau rappelle le budget prévisionnel 2024 sur la partie fonctionnement dans un premier temps - La colonne à côté indique ce que cela a réellement coûté. En ce qui concerne le bâtiment d'Arras, le budget prévu était de 10 000 et il a été dépensé 8 900 euros ce qui s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de travaux l'année passée. On observe ensuite que sur les autres services extérieurs le prévisionnel (18 500 euros) est très proche de ce qui a été finalement dépensé (18 600 euros).

Concernant le budget formation la différence entre ce qui était prévu (11 500 euros) et ce qui a été dépensé (5 000 euros) est dû au fait qu'il n'y a eu que 2 formations demandées en 2024.

Concernant Stella et Antibes la différence entre ce qui était prévu (12 000 euros) et ce qui a été dépensé (16 300 euros) s'explique par les travaux d'embellissement qui ont été faits à Stella.

Monsieur Przybylski explique ensuite, qu'au niveau des produits, la dotation prévue était de 58 000 euros et a été de 58 200 euros et le remboursement de charges CSE prévu était de 8 500 et a été de 9 300 en réalité.

Monsieur Przybylski poursuit de la même façon avec le budget prévisionnel 2024 ASC qui lui aussi était proche de ce qui a été réellement dépensé. Le montant des chèques vacances prévu était de 380 000 euros et ils ont en réalité coûtés 368 600 euros car il y a eu moins d'agents que prévu éligibles. Concernant les cartes cadeaux Noël et comme nous l'avons déjà vu précédemment, la différence entre ce qui était prévu (220 000 euros) et ce qui a été dépensé (235 700 euros) est dû à la majoration de 20 euros qui a été décidé en réunion CSE de décembre 2024 par les élus.

Au niveau des produits la dotation prévue était de 730 000 euros et a finalement était de 743 000 euros.

IV- Présentation du prévisionnel 2025

Monsieur Przybylski présente ensuite les budgets prévisionnels 2025 en commençant par celui de fonctionnement. Pour Arras, il est prévu 10 000 euros en frais de fonctionnement (eau, EDF...), en autres services extérieurs (expert-comptable, assurance...) 19 000 euros, pour l'IREO et les formations 10 000 euros chacune, pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque le budget est de 1 000 euros, les charges de Stella et Antibes prévues sont de 12 000 euros et enfin les frais divers (frais bancaires, fournitures et frais de déplacement, le budget prévu est de 5 500 euros.

Monsieur Przybylski indique que les produits devant être équilibrés aux charges, la dotation prévue est de 57 500 euros et une partie de l'excédent (10 000 euros) est ajoutée pour équilibrer et arriver à un total de 67 500 euros.

Monsieur Tomasi indique qu'il faudrait prendre dans l'excédent pour équilibrer ce budget puisqu'il n'y a pas cette année de demande de remboursement des frais du bâtiment cse et il précise que l'IREO prévu en 2025 est à 10 000 car une organisation syndicale était en décalage et a fait les demandes 2024 et 2025 en même temps. Sinon c'est, normalement, 2 000 euros par organisations syndicales donc 8 000€ en tout.

Monsieur Przybylski poursuit avec le budget prévisionnel 2025 des ASC avec tout ce qui concerne les achats œuvres sociales (chèques vacances Noël, sorties...) pour un montant de 798 000 euros et l'achat de livres pour les bibliothèques d'Arras et Calais pour 1 500 euros chacune. Nous avons donc un total des charges de 801 000 euros.

Il précise que le budget Noël est moins élevé qu'en 2024 puisque la direction prend en charge une partie de la réalisation de l'arbre de Noël et que le budget RCL est à 0€ puisque les élus ont décidé lors de la dernière réunion qu'il n'y aurait plus de participation pour les réabonnements.

Monsieur Tomasi précise que la ligne surplus à affecter concerne des charges et des produits qui viennent des estimations des dotations qui seraient un peu plus élevées cette année. Il reste alors un surplus à affecter qui ne l'est pas pour l'instant et qui pourrait servir dans ce qui avait été évoqué en réunion c'est-à-dire refaire Disney en 2027 en doublant le nombre pour que l'ensemble des agents n'ayant pas été retenus en 2025, puisse participer.

Monsieur Przybylski indique qu'au niveau des produits la dotation estimée est de 755 000 euros, le remboursement de chèques déjeuners estimé est de 16 000 euros, les intérêts bancaires et prêts estimés sont de 200 euros et les locations de Stella et Antibes estimées sont de 9 600 euros.

Madame Grillon demande où on retrouve le report ASC 2024.

Monsieur Tomasi répond que, étant donné qu'il y a un excédent, une partie peut être mise dans les produits comme cela a été fait l'année dernière.

Madame Ansart confirme.

Madame Grillon indique qu'il y a une différence du montant des charges de 42 940 euros entre le comparatif 2024 et le montant réel. Elle demande où est cet argent qui était prévu et qui n'a pas été dépensé.

Monsieur Tomasi répond qu'il est en excédent. L'argent est sur les comptes et permet de faire un fonds de roulement plus important et une somme

reste éventuellement à dépenser suivant ce qu'il se passera dans les années à venir.

Il rappelle que les élus CGT eux-mêmes étaient perplexes sur l'incidence que pourrait avoir le nouveau RI et on ne peut pas le prévoir avec certitude et il fallait un fonds de roulement plus important pour pouvoir payer les ANCV.

Il précise que cet argent n'est pas perdu et pourra être redistribué en fonction du coût réel des prochaines années.

Monsieur Tomasi ajoute que le budget est équilibré avec de la marge ce qui est mieux que l'inverse.

Madame Grillon demande pourquoi l'aide aux loisirs n'a pas été mis en place.

Monsieur Tomasi répond, à nouveau, que les élus ne se sont pas mis autour d'une table pour en discuter et en plus, depuis avril 2024, il y avait une incertitude sur la position que devrait prendre le CSE par rapport à l'intégration des moins de 6 mois. Il ne servait à rien de mettre en place quelque chose en 2025 pour dire ensuite qu'il faut l'enlever en 2026 ou enlever autre chose pour faire des économies.

Ce qui ne veut pas dire que ça ne sera jamais mis en place puisque le prévisionnel 2025 découle des discussions entre élus.

Il rappelle que pour 2026 il faudra faire des choix car il n'y aura plus la prise en charge une partie de la réalisation de l'arbre de Noël par la direction.

Madame Grillon répond qu'il ne devrait plus y avoir de CDD en 2026.

Monsieur Tomasi répond qu'on ne peut pas le savoir ni prévoir l'incidence financière que cela aura. Rien n'empêche de décider à un autre moment d'affecter une partie de l'argent qu'il y a sur les comptes pour autre chose, là il s'agit juste du prévisionnel en fonction des entrées de l'année.

Il ajoute que sur le fonctionnement on ne peut pas tout prévoir également mais s'il y avait des gros travaux à faire, on sait qu'il y a de l'argent disponible pour pouvoir les faire.

Madame Coppey répond que les travaux concernent le budget fonctionnement.

Monsieur Tomasi répond que oui, c'est ce qu'il vient de dire. Il a bien précisé que s'il y avait des travaux à faire l'excédent pourrait servir à ça.

Monsieur Spriet trouve dommage qu'il y ait un excédent aussi important alors qu'un grand nombre d'agents n'a pas pu participer à la sortie Disney ou il aurait pu y avoir une plus grosse participation.

Monsieur Bruno répond que l'excédent n'est pas une manne d'argent dont dispose le CSE sur l'exercice N. Le fonds de roulement qu'a le CSE et qui est alimenté par l'excédent est ce qui sert à réaliser, chaque année, 400 000 euros de dépense dès le début de l'année.

C'est une stratégie qui a été choisi de longue date pour alimenter le fonds de roulement. Ce n'est pas de l'argent disponible dans la stratégie d'achat.

Monsieur Spriet répond qu'en effet ce n'est pas du tout son domaine et que c'est pour cette raison qu'il pose des questions. Il se demande s'il ne serait pas possible de revoir cette limite du fonds de roulement si tous les ans il y a un excédent.

Monsieur Przybylski répond que lorsque nous sommes passé de CE à CSE, pendant la crise sanitaire, le CSE s'est retrouvé avec un fonds de roulement qui n'était pas suffisant pour les chèques vacances. Il a fallu demander une avance à Monsieur Mahieu et distribuer les chèques vacances plus tard que d'habitude.

Monsieur Tomasi ajoute qu'en effet, le CSE a plus de marge car on a eu la prise en charge d'une partie de la réalisation de l'arbre de Noël par la direction ce qui est une décision récente.

De plus, il rappelle qu'il avait été décidé que pour que Disney il y aurait un nombre de places limité et que, puisqu'il y avait eu beaucoup de demandes, les élus s'étaient dit que le séjour pourrait être à nouveau proposé en 2027. Cette participation de la direction aidera peut-être à la prévoir plus facilement ou à prévoir autre chose.

Madame Vanderbeke demande à combien était l'excédent l'année dernière. Madame Ansart répond qu'il était à 24 000 euros.

Madame Vanderbeke répond que si l'année prochaine, à la même période, l'excédent est à 75 000 ou 80 000 euros cela devient un peu problématique.

Monsieur Tomasi répond que si nous avons plus d'excédent cela permet de dépenser davantage, ce n'est pas gênant. Il rappelle que cet argent n'est pas perdu.

Madame Coppey répond qu'il n'est pas perdu mais il n'est pas utilisé.

Monsieur Tomasi explique que le fonds de roulement était à 380 000 euros, il est maintenant à 410 000 euros et pour les ANCV il faut à peu près ce montant mais ça, par avance, on ne le sait pas. Il est vrai qu'il y a eu un excédent l'année dernière qui est expliquée par le fait que l'aide au loisirs et sport n'a pas été mise en place. Pour le reste, le prévisionnel est au plus près du réel.

Madame Grillon indique qu'il y a une différence de 42 940 euros.

Monsieur Tomasi ne comprend pas d'où vient ce montant dont elle parle.

Madame Grillon répond que c'est la différence entre l'excédent 2023 et l'excédent 2024.

Monsieur Tomasi répond que c'est normal puisque l'aide aux loisirs ou sport n'a pas été mise en place.

Madame Grillon répond que Monsieur Tomasi présente un prévisionnel avec des choses dessus, elles doivent normalement être mises en place.

Monsieur Tomasi rappelle qu'un prévisionnel c'est ce qu'on envisage de mettre en place et que le fait que l'aide aux loisirs ou sports n'a pas été mise en place a été discuté de nombreuses fois.

L'excédent a été fait car il ne savait pas ce qui allait se passer comme la prise en charge d'une partie de la réalisation de l'arbre de Noël par la direction.

Madame Grillon demande pourquoi cela n'est pas prévu pour 2025.

Monsieur Tomasi répond que, comme il l'a déjà expliqué, il ne prend pas ce risque-là sans savoir ce qui va se passer l'année prochaine et cela a été dit en réunion d'élus le mois dernier.

Madame Grillon répond que Monsieur Pion a affirmé qu'il n'y aurait plus de CDD en 2026.

Monsieur Pion répond que ce qu'il a indiqué c'est l'aide exceptionnelle de la Caisse Nationale pour les CDD prendrait fin à la fin 2025.

Madame Grillon répond que nous reviendrons bien comme les années précédentes.

Monsieur Tomasi répond qu'il faudra quand même donner à plus d'agents l'argent qu'on distribuait à moins d'agents. Il redit que le nombre de CDD n'a pas d'incidence puisqu'il y a forcément plus de dotation. La seule différence qui se passe par rapport à avant c'est qu'on ne prenait pas les moins de 6 mois tout en prenant quand même l'argent des cotisations.

Cette incidence-là existera toujours mais s'il y a plus de CDD, il y a plus d'entrées, donc l'incidence doit être contenue.

Monsieur Bruno ajoute que ce n'est pas simplement le dénombrement des personnes en situation de contrat volumétriquement sur une année c'est combien il y aura de CDD qui seront éligibles à un avantage au moment de sa distribution ce qui est très complexe à évaluer.

Monsieur Tomasi est d'accord avec Monsieur Bruno et ajoute que là où le tout le monde peut être d'accord c'est que, économiquement, le CSE n'est pas en difficulté. Cette économie faite permet d'avoir un prévisionnel plus important, la réalisation de l'arbre de Noël par la direction donne un surplus et ne pose pas de problème sur l'année 2025 et donc un point sera fait en fin de cette année pour prendre les bonnes décisions par rapport au budget de l'année prochaine.

V- Bilan qualitatif et quantitatif

Monsieur Tomasi indique que le document a été transmis et reprend en détail chacune des activités. L'intérêt de ce document est de le prendre en complément de celui qui a été présenté par Madame Ansart. Il y a aussi des petits éléments en plus comme les statistiques d'utilisation des ANCV par exemple.

Monsieur Bruno indique que le document est bien fait

Monsieur Tomasi indique qu'il modifiera la petite erreur sur le prévisionnel (2024 au lieu de 2023).

Pour conclure, Monsieur Tomasi souhaite remercier Madame Ansart pour son accompagnement et des conseils de qualité qu'elle donne.

A 15h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Samuel Tomasi', written over a vertical line that separates the printed name from the signature.

PV approuvé à la majorité

(3 abstentions et 14 votes pour)

lors de la réunion CSE du 22/05/2025